

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 2 mars 2009, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. Simon Bouchard (maire)
M. Donald Lavoie;
M. Urbain Fortin;
M. Normand Fortin;
M. Léonard Bouchard;
M. Marc-André Larochelle ;
Mme Claudette Simard.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules, directrice générale.

La directrice générale ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

RÉSOLUTION 2009-03-29
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 2 mars 2009 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout des points suivants :

18. Demande de collaboration avec l'école Dominique-Savio pour un spectacle de l'école en juin 2009;
19. Demande au Ministère des Transports des permis d'intervention pour deux bris d'aqueduc survenus sur la rue 381;
20. Désignation de madame Josée Desmeules comme signataire pour le programme Carrière-Été;
21. Soumission de S.Côté électrique pour l'achat de quatre (4) sorties d'urgence;
22. Mandat au Groupe-Conseil Roche Ltée pour la réalisation des plans et devis pour la réparation du tuyau d'aqueduc au bas de Saint-Urbain sur une distance d'environ 1 700 pieds;
23. Soumission de S.Côté électrique pour l'éclairage du terrain de pétanques;
24. Demande de commandite- Soirée sociale de l'UPA;
25. Demande de commandite- Quilles-O-Dons pour la Fondation Rêves d'Enfants;
26. Demande de commandites- Chevaliers de Colomb;
27. Demande de commandites- Cancer Run Charlevoix 2009.

Les points 18, 19 et 20 prévus à l'ordre du jour deviennent les points 28, 29 et 30.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-30

Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal du lundi le 2 février 2009

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 2 février 2009, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-31

Approbation des comptes pour le mois de février 2009

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de février 2009, totalisant 119 370,62 \$ \$ dont 11 601,95 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-joint.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Madame Claudette Simard, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine assemblée publique d'un règlement no.243 pourvoyant à l'amendement du règlement de zonage no.151 dans le but :

D'introduire les dispositions du nouveau cadre normatif sur les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain conformément aux nouvelles dispositions édictées par le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix.

RÉSOLUTION 2009-03-32

Projet de règlement numéro 243 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de modifier les dispositions applicables aux zones de mouvement de terrain et d'intégrer une nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, conformément aux nouvelles dispositions édictées par le schéma d'aménagement de la MRC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain a adopté un règlement numéro 151 intitulé « *Règlement de zonage* », que ce règlement est entré en vigueur le 3 décembre 1990 et que ce règlement a fait l'objet d'amendements;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain peut modifier ses règlements d'urbanisme ainsi que leurs amendements conformément aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger les dispositions applicables aux zones de mouvement de terrain et d'intégrer une nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges conformément aux nouvelles dispositions édictées par le schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a adopté un règlement 110-08, intitulé « *Règlement ayant pour objet d'amender le schéma d'aménagement dans le but d'intégrer une nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges et d'introduire une dérogation pour un accès de voie ferrée située en zone inondable* »;

ATTENDU QUE la municipalité dispose de six (6) mois pour adopter les règlements de concordance nécessaires conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a préalablement été donné lors de la présente séance du 2 mars 2009.

En conséquence, il est proposé par Normand Fortin, appuyé par Marc-André Larochelle et résolu unanimement;

QUE le projet de règlement numéro 243 intitulé « *Règlement de concordance ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de modifier les dispositions applicables aux zones de mouvement de terrain et d'intégrer une nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, conformément aux nouvelles dispositions édictées par le schéma d'aménagement de la MRC* » est adopté;

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 243 se tiendra le 6 avril 2009 à 18h30, à la salle du Conseil municipal au 917, rue St-Édouard à Saint-Urbain;

QUE la directrice générale de la municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QUE le directrice générale de la municipalité soit et est autorisée par les présentes à en payer les coûts sur les postes budgétaires appropriés;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du projet de règlement numéro 243 soient transmis à la MRC de Charlevoix;

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Monsieur Urbain Fortin, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine assemblée publique d'un règlement no.244 pourvoyant à l'amendement du règlement de lotissement no.152 dans le but :

D'introduire les dispositions du nouveau cadre normatif sur les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain conformément aux nouvelles dispositions édictées par le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix.

RÉSOLUTION 2009-03-33

Projet de règlement numéro 244 ayant pour objet d'amender le règlement de lotissement dans le but d'intégrer les nouvelles dispositions relatives aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, conformément aux nouvelles dispositions édictées par le schéma d'aménagement de la MRC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain a adopté un règlement numéro 152 intitulé « *Règlement de lotissement* », que ce règlement est entré en vigueur le 3 décembre 1990 et que ce règlement a fait l'objet d'amendements;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain peut modifier ses règlements d'urbanisme ainsi que leurs amendements conformément aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);

ATTENDU QUE la MRC a adopté un règlement 110-08, intitulé « *Règlement ayant pour objet d'amender le schéma d'aménagement dans le but d'intégrer une nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges et d'introduire une dérogation pour un accès de voie ferrée située en zone inondable* »;

ATTENDU QUE la municipalité dispose de six (6) mois pour adopter les règlements de concordance nécessaires conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a préalablement été donné lors de la présente séance du 2 mars 2009.

En conséquence, il est proposé par Urbain Fortin, appuyé par Normand Fortin et résolu unanimement;

QUE le projet de règlement numéro 244 intitulé :
« Règlement de concordance ayant pour objet d'amender le règlement de lotissement dans le but d'intégrer les nouvelles dispositions relatives aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, conformément aux nouvelles dispositions édictées par le schéma d'aménagement de la MRC. » est adopté;

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 244 se tiendra le 6 avril 2009 à 18h30, à la salle du Conseil municipal au 917, rue St-Édouard à Saint-Urbain;

QUE la directrice générale de la municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QUE le directrice générale de la municipalité soit et est autorisée par les présentes à en payer les coûts sur les postes budgétaires appropriés;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution ainsi que du projet de règlement numéro 244 soient transmis à la MRC de Charlevoix;

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-34

Résolution d'appui au Club cycliste de Charlevoix pour son projet nommé "LA CARAVANE DESJARDINS" présenté dans le cadre du concours "Des Avoirs et des Êtres" de la Caisse Populaire Desjardins.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET RÉSOLU par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le Conseil municipal appui la demande du Club cycliste de Charlevoix pour son projet nommé présenté dans le cadre du concours des Avoirs et des Êtres de la Caisse Populaire Desjardins.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-35

Mandat au Groupe-Conseil Roche Ltée dans le dossier d'étude de capacité d'eau potable et de traitement des eaux usées pour le projet de développement domiciliaire à l'étude pour un montant ne dépassant pas 4 000 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET RÉSOLU par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le Conseil municipal mandate le Groupe Conseil Roche Ltée pour la réalisation d'une étude de capacité d'eau potable et de traitement des eaux usées pour le projet de

développement domiciliaire à l'étude pour un montant ne dépassant pas 4 000 \$ plus taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Monsieur Urbain Fortin, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine assemblée publique d'un règlement no.245 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 224 établissant le traitement des élus conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

RÉSOLUTION 2009-03-36

Acceptation de la soumission de Formation continu de Charlevoix pour la formation de nouveaux pompiers au coût de 637,50 \$ par pompier pour un total de 3 506,25 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT QUE 5 (cinq) nouveaux pompiers de Saint-Urbain doivent recevoir leur formation de pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François nous offre de défrayer 50 % du coût de la formation considérant que ce pompier est résident de Saint-Urbain mais aussi employé à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

CONSIDÉRANT QU'un pompier doit reprendre son cours de pompier 1;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPROUVÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Formation Continu Charlevoix pour la formation de six (6) pompiers pour un montant total de 3 506, 25 \$ plus taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-37

Demande de remboursement de taxes foncières de Monsieur Martin Bélanger et madame Jasmine Proulx pour la propriété du 115, rang Saint-François pour l'année 2009 au montant de 405,98 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Fortin,
ET APPROUVÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal autorise la demande de remboursement de taxes au montant de 405,98 \$ pour l'année 2009 de monsieur Martin Bélanger et madame Jasmine Proulx, pour le 115 rang Saint-François, dans le cadre du programme de subvention à l'achat d'une première résidence.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-38

Demande à la ministre des Affaires Municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau d'autoriser le transfert de l'immeuble dans le parc industriel à la MRC pour une somme de 1 \$ pour la construction de l'Éco Centre régional.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a demandé à la municipalité de Saint-Urbain la possibilité d'avoir un terrain dans le parc industriel régional de Saint-Urbain pour la construction d'un éco centre régional;

CONSIDÉRANT QUE l'intention du Conseil municipal de Saint-Urbain est de transférer pour 1\$ le terrain à la MRC pour la construction de l'éco centre régional;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet environnemental qui s'inscrit dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et qu'il est nécessaire pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre terrain possible sur le territoire de la MRC et que le site du parc industriel de Saint-Urbain, de part sa situation géographique, s'avère le site idéal pour un tel projet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., chapitre I-0.1), la municipalité de Saint-Urbain ne peut vendre son terrain à un prix inférieur aux coûts d'acquisition de cet immeuble et des frais engagés à son égard pour des services professionnels sans autorisation de la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette même Loi, la ministre des Affaires municipales et des Régions peut autoriser l'aliénation d'un immeuble à un prix inférieur à celui prévu;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donals Lavoie,

QUE le conseil municipal demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, d'autoriser le transfert de l'immeuble dans le parc industriel à la MRC pour une somme de 1 \$ pour la construction de l'Éco Centre régional.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-39

Demande de commandite- Semaine de l'Action bénévole

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par la conseillère Claudette Simard,

QUE le conseil municipal autorise une commandite de 25 \$ à l'Association Bénévole de Charlevoix pour la Semaine de l'Action bénévole 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-40

Campagne de financement du 8^{ième} téléthon de la télévision de Charlevoix-Ouest (TVCO).

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par la conseillère Claudette Simard,

QUE le conseil municipal autorise une commandite de 100 \$ à TVCO pour son 8^{ième} Téléthon de la Télévision de Charlevoix-Ouest.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-41

Demande de collaboration pour un spectacle de l'école Dominique-Savio en juin 2009

CONSIDÉRANT QUE l'école Dominique-Savio monte un spectacle de cirque qui sera présenté du 10 au 14 juin 2009 dans le cadre des activités pour souligner le 25^e du Cirque du Soleil;

CONSIDÉRANT QUE l'école demande à la municipalité la possibilité d'utiliser et d'aider pour l'installation des gradins et des chaises qui servent habituellement lors des rassemblements et fêtes;

CONSIDÉRANT QUE l'école demande une participation financière à la municipalité de Saint-Urbain de 2 000 \$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce spectacle sera une grande fête familiale permettant de réunir l'ensemble de la population de Saint-Urbain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 2 000 \$ pour la réalisation de ce projet à condition que la Commission scolaire débourse le même montant;

QUE le conseil municipal autorise le prêt des estrades et des chaises pour la tenue de l'activité et que le personnel des travaux publics aide à monter les estrades et les chaises à condition que l'école lui fournisse du personnel pour aider à monter les installations.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-42

Demande au M.T.Q. d'un permis d'intervention pour les bris d'aqueduc survenus sur la 381

CONSIDÉRANT QUE deux bris d'aqueduc sont survenus sur la 381 dont un en face du 1101-1103 rue Saint-Édouard et un autre en face du 565, rue Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intervention doit être fait au Ministère des Transports considérant que la route

381 est une route appartenant au Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil municipal demande un permis d'intervention au Ministère des Transports pour les deux bris d'aqueduc survenus sur la 381.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-43

Autorisation d'un signataire Programme Carrière-Été

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale soit mandatée pour signer les documents relativement au Programme Carrière-Été 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-44

Soumission pour achat et pose de 4 fixtures SORTIE combinées avec les lumières d'URGENCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de S.Côté électrique pour l'achat et la pose de 4 fixtures SORTIE combinées avec lumières d'urgences au prix de 1 725 \$ plus taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-45

Mandat au Groupe-Conseil Roche Ltée pour les plans et devis pour les travaux d'aqueduc et d'égout dans les deux secteurs où il y a eu les bris d'aqueduc

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal mandate le Groupe-Conseil Roche Ltée pour réaliser les plans et devis pour les travaux d'aqueduc et d'égout à réaliser à deux endroits sur la rue Saint-Édouard.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-46

Téléphonie IP- Projet commun avec la MRC et la commission scolaire

CONSIDÉRANT QUE l'investissement initial pour Saint-Urbain est de 5 063 \$ pour être en téléphonie IP pour le

bâtiment de l'hôtel de ville et le centre communautaire tel que calculé par la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte actuellement 5 000 \$ annuellement à la municipalité en location d'équipements et en frais de lignes pour les deux bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé à chacune des municipalités de passer une résolution pour signifier son intérêt ou non à faire partie du projet de téléphonie IP;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil municipal informe la MRC que la municipalité de Saint-Urbain désire avoir la téléphonie IP pour deux de ses bâtiments tel que prévu et faire partie du projet avec l'ensemble des municipalités de la MRC en fonction du coût d'investissement présenté dans les tableaux de la MRC, soit pour un investissement initial de 5 063 \$ pour Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-47

Soumission pour l'éclairage du terrain de pétanques

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de S.Côté électrique pour l'éclairage du terrain de pétanques au prix de 2 450 \$ plus taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-48

Commandite pour l'organisation d'une soirée sociale de l'UPA

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le conseil municipal autorise une commandite de 50 \$ à l'UPA pour l'organisation d'une soirée sociale qui se déroulera à Saint-Hilarion le 21 mars 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-49

Don à la fondation Rêves d'enfants

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Normand Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le conseil municipal autorise un don de 100 \$ à la Fondation Rêves d'enfants dans le cadre de leur activité de financement d'un Quilles-O-Dons qui aura lieu à la salle de quilles de Saint-Hilarion le 18 avril 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-50

Commandite aux Chevaliers de Colomb

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Urbain Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le conseil municipal autorise un don de 50 \$ aux Chevaliers de Colomb conseil 7712 de Saint-Urbain pour commanditer le tournoi de quilles de l'organisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2009-03-51

Don à la fondation Mains de l'Espoir pour l'évènement Cancer Run Charlevoix 2009

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Normand Fortin,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal autorise un don de 100 \$ à la Fondation Mains de l'Espoir dans le cadre de leur activité de financement du Cancer Run Charlevoix 2009 qui aura lieu le 6 juin 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Période de questions et d'information réservée au public

- Monsieur Donald Lavoie fait la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du comité de la famille dans le cadre de la mise-à-jour de la Politique familiale de Saint-Urbain. Les suggestions formulées par le comité sont transmises aux membres du conseil municipal.
- Madame Claudette Simard, conseillère informe les citoyens que le projet de la Résidence Au Gré du Temps présenté dans le cadre du concours des Avoirs et des Êtres a été retenu et invite la population à aller voter lors de l'assemblée annuelle de la Caisse Populaire à Petite-Rivière-Saint-François le mardi 14 avril 2009. Madame Simard insiste sur le fait qu'il est primordial que la population se mobilise en grand nombre afin que ce projet soit retenu.
- Monsieur Simon Bouchard, maire, demande à ce que madame Desmeules fasse la lecture de la lettre reçue de monsieur Fecteau et de madame Truchon concernant le dossier de verbalisation du chemin des Pointes. Le conseil explique à la population que si monsieur Olivar Simard est prêt à assumer la totalité des honoraires (notaire, avocat, etc.) pour la verbalisation, le conseil tiendra un vote consultatif auprès des résidents du secteur avant de prendre une décision relativement à ce dossier.
- Madame Desmeules informe la population quant au suivi du dossier du projet d'adoption d'un PIIA à Saint-Urbain. Madame Desmeules précise que des lettres personnalisées à chacun des résidents seront envoyés afin que chacun puisse se prononcer quant

à la volonté ou non d'adopter un PIIA à Saint-Urbain. La décision d'aller de l'avant ou non dans ce projet dépend en totalité de la volonté des propriétaires des résidences concernées.

- Monsieur Donald Lavoie, conseiller, invite la population à lui transmettre des noms de bénévoles pour la remise des mérites lors de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 6 juin 2009
- Madame Claudette Simard, conseillère, informe la population que considérant les coûts des modules de jeux, il serait préférable de faire un partenariat avec la Commission scolaire afin de partager les coûts au lieu d'installer les modules dans le secteur de la rue Fortin.

RÉSOLUTION 2009-03-52

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE l'assemblée soit levée à 20h40 P.M.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
